



# PROCES VERBAL

## COMMISSION REGIONALE PRATIQUE JEUNES MASCULINES ET FEMININES

### PV N° 9

**REUNION PLEINIÈRE du 4 mai 2019 à MONTGERMONT (Siège de la L.B.F.)**

**Membres Présents :** MM. MARTIN G. – GOUZERCH G. - ROLLAND A. - GOUES M. –LE GALL G. – FAMEL P. – CARADO C. - M. –ESCALAIS M. –MM. RENAULT M.

**Membres excusés :** Mme GUEGUEN S. - RICHARD Y. - Mme LE ROUX C. – BAZY Y. – – SALVI S.

**Assiste à la réunion :** MM. HAMONIC V. – PAUCHARD D.

L'ouverture de la séance a été faite par M. MARTIN Guy, qui remercie les membres présents à cette séance. Il indique que la mise à jour des championnats est très difficile suite aux reports excessifs des matches par les clubs qui ne respectent pas le calendrier général.

Le Président remercie, aussi, le service Administratif, pour le travail fait lors cette 2<sup>ème</sup> phase du championnat et des coupes de Bretagne. L'ordre du Jour est annoncé :

#### 1. Civilités

La Commission adresse ses félicitations aux deux membres de cette Commission :

- M. GOUES Max pour la naissance de sa petite fille
- M. GOUZERCH Gérard pour la naissance de son petit fils

#### 2. Approbation des PV antérieurs

- 🚩 PV N° 5 en date du 15 Décembre 2019 → Réunion plénière à MONTGERMONT
- 🚩 PV N° 6 en date du 26 janvier 2019 → Réunion restreinte par téléphone et mail
- 🚩 PV N° 7 en date du 21 février 2019 → réunion restreinte à MONGERMONT
- 🚩 PV N° 8 en date du 17 avril 2019 → Réunion restreinte à MONTGERMONT

La Commission, n'ayant pas de remarques sur ces 4 procès verbaux, adopte ceux-ci.

#### 3. Décision Commission d'Appel

a) La Commission des Jeunes prend note de la délibération de la Commission d'Appel en date du 27 avril 2019 concernant les matches :

- 🚩 Match U14 Régional 1 poule unique → BREST ST. – CONCARNEAU US du 23 mars 2019 et refixe le match au 8 mai 2019 à 15 heures.
- 🚩 Match U18 Régional 2 poule B → PLOERMEL FC – PONTIVY GSI du 23 mars 2019.

#### 4. Courrier FFF

- 🚩 Courrier mail en date du 24 avril 2019, concernant le déroulement de la Phase finale du championnat National U17.
- 🚩 Courrier mail en date du 30 avril 2019, concernant le déroulement de la Phase finale du championnat National U19.





## 5. Championnat 2<sup>ème</sup> phase

Suite aux classements à ce jour, nous avons fait une simulation des montées et des descentes avec les tableaux joints. Un problème est mis en évidence pour les montées des U17 en U18 la saison prochaine. Dans les règlements de la Ligue de Bretagne une seule montée par District est prévue, alors que les règlements des championnats de District prévoient deux montées.

Après étude, du fait que deux équipes B redescendront en District et que certaines équipes ne confirmeront pas leurs engagements dans cette catégorie, la Commission valide, suite à un vote, qu'il y aura bien deux montées par District en U18 et que les règlements seront rectifiés.

## 6. Coupes Région Bretagne

Après la mise à niveau réalisée au mois de janvier et les 1/16<sup>ème</sup> de finales du 9 février, les 1/8 de finales de Coupe de Région Bretagne auront lieu ce jour, le 4 mai 2019.

Le tirage des ¼ de finales et ½ finales auront lieu le 7 mai 2019 à 19 heures à la LIGUE DE BRETAGNE

## 7. Modifications à apporter pour 2019/2020

- Au sujet de la catégorie U19 pour la saison prochaine, plusieurs questions se posent :
  - a) Faut-il maintenir cette catégorie ? le Comité de Ligue devra prendre une décision.
  - b) Si oui, suivant le nombre d'équipes d'engagées, quel sera l'évolution de ces équipes « Régional ou Départemental »
- Au sujet de la catégorie U14, pour les équipes qui s'engageront dans les championnats de District pour la 1<sup>ère</sup> phase, quels seront les critères pour les niveaux :
  - a) Dans les niveaux 1, les équipes qui sont déjà cette saison en R1, les 1<sup>er</sup> des équipes qui évoluent en championnat R2 ?
  - b) Les désidératas des clubs qui pourraient avoir une bonne équipe et qui voudraient être dans ce niveau ?

S'il est bien entendu que ce sont les Commissions départementales qui décideront lors des engagements des équipes, la Commission souhaite une harmonisation des 4 Districts avec 2 phases de 6 équipes par groupe dans la 1<sup>ère</sup> phase de septembre à décembre.

## 8. Courrier clubs

✚ Courrier mail en date du 15 avril 2018, de GUINGAMP EA, demandant le report du match de championnat U14 R1, pour le motif de voyages scolaires du 27 avril au 4 mai 2019. La Commission, après délibération, refuse le report au 16 mai mais accepte les dates du 1<sup>er</sup> mai ou du 8 mai 2019.

✚ Courrier mail en date du 15 avril 2019, de PLABENNEC, demandant le report du match U16 R1 en date du 27 avril pour le motif de voyages scolaires. La Commission après délibération, et après avoir demandé et attendu l'attestation scolaire accepte de report au 1<sup>er</sup> mai 2019.

✚ Courrier mail en date du 12 avril de PLOUVORN AG déclarant forfait pour le match U15 R2 du 13 avril (report). La Commission après délibération enregistre le forfait partiel et inflige à ce club l'amende adéquate.

✚ Courrier mail en date du 13 avril de PLOUHINEC F.C. déclarant forfait pour le match U19 R2 du 13 avril (report). La Commission après délibération enregistre le forfait partiel et inflige à ce club l'amende adéquate.

✚ Courrier mail en date du 13 avril, de PONT L'ABBE, demandant le report du match U14 R2 poule A, pour le motif « ne pouvant jouer le 27 avril ». La commission après délibération et après avoir reçu l'accord du club adverse, accepte ce report au 1<sup>er</sup> Mai 2019.

✚ Courrier mail en date 20 avril, de QUIMPERLE FC, demandant la modification de l'horaire du match U18 R2 poule A à 11 heures le 27 avril 2019. Après délibération, la Commission accepte ce changement d'horaire.





- ✚ Courrier mail en date du 19 avril 2019, de RANNEE LA GUERCHE, demandant le report du match du 27 avril qui avait été reporté au 4 mai, pour le mettre le 26 avril à 20 heures. Ayant reçu l'acceptation du club adverse, la Commission accepte ce nouveau report.
- ✚ Courrier mail en date du 18 avril de CHATEAUGIRON US, déclarant forfait pour le match U18 R2 du 20 avril (report). La Commission après délibération enregistre le forfait partiel et met à ce club l'amende adéquate.
- ✚ Courrier mail en date du 18 avril de ST BRIEUC GINGLIN déclarant forfait général dans la catégorie U19 R2 poule B. La Commission après délibération enregistre le forfait général et met à ce club l'amende adéquate.
- ✚ Courrier mail en date du 23 avril 2019, de BETTON CS, demandant d'avancer le match U19 R2 du 27 avril au 26 avril à 19h 30, pour le motif « Coupe de France à Paris ». Ayant reçu l'acceptation du club adverse, la Commission accepte ce report.
- ✚ Courrier mail en date du 23 avril 2019, de GUINGAMP EA, demandant l'annulation du report de match qui était prévu le 8 mai. Acceptation de la Commission.
- ✚ Courrier mail en date du 25 avril 2019, de LA VITREENNE demandant d'avancer le match U19 R2 du 27 avril au 26 avril à 19h 30, pour le motif « Coupe de France à Paris ». Ayant reçu l'acceptation du club adverse, la Commission accepte ce report.
- ✚ Courrier mail en date du 25 avril de LANNION FC, demandant d'avancer le match U14 R2 poule A du 18 mai au 4 mai 2019. La Commission après délibération, accepte ce changement de date.
- ✚ Courrier mail en date du 25 avril 2019, de MORLAIX SC, demandant des renseignements sur la saison 2019/2020. Les renseignements lui ont été envoyés.
- ✚ Courrier mail en date du 26 avril, d'ERGUE GABERIC PAOTRED, demandant le report du match U18 R2 du 27 avril 2019 au 8 mai 2019 pour le motif de plusieurs joueurs en concours orientation pos-bac. La commission, recevant cette modification la veille du match à 17 h 30, et ne pouvant intervenir, accepte ce report.
- ✚ Courrier mail en date du 26 avril, de GOUESNOU FC déclarant forfait pour le match U19 R2 poule B du 27 avril 2019. La Commission après délibération enregistre le forfait et met à ce club l'amende adéquate.
- ✚ Courrier mail en date du 26 avril, de PLOERMEL FC déclarant forfait pour le match U18 R2 du 27 avril 2019. La Commission après délibération enregistre le forfait et met à ce club l'amende adéquate.
- ✚ Courrier mail en date du 26 avril de ST MEEN ST ONEN déclarant forfait pour le match U19 R2 du 27 avril 2019. La Commission après délibération enregistre le forfait et met à ce club l'amende adéquate.
- ✚ Courrier mail en date du 27 avril de PLOUHINEC FC déclarant forfait pour le match U19 R2 du 27 avril 2019. La Commission après délibération enregistre le forfait et met à ce club l'amende adéquate.
- ✚ Courrier mail en date du 26 avril de LANDERNEAU FC déclarant forfait pour le match U16 R2 du 27 avril 2019. La Commission après délibération enregistre le forfait et met à ce club l'amende adéquate.
- ✚ Courrier mail en date du 27 avril, de PLOUVORN demandant le report du match, prévu ce même jour, pour le motif match L2 « BREST – LENS ». La Commission après constat d'un manque de sérieux de ces 2 clubs, qui ne sont pas à leur 1<sup>er</sup> coup, décide d'accepter ce report au 1<sup>er</sup> mai, ne pouvant pas faire autrement.
- ✚ Courrier mail en date du 29 avril, de ST GREGOIRE, demandant d'avancer son match de Coupe de Bretagne U19 au 1<sup>er</sup> mai. La commission demande l'accord du club adverse SENE. Après avoir reçu l'accord de SENE, il a été décidé de mettre ce match au 8 mai 2019 à 15 heures. La Commission accepte ce report.
- ✚ Courrier mail en date du 28 avril, de GJ PAYS DE SULNIAC, demandant la nomination de 2 arbitres assistants pour sont match U19 en Coupe de Bretagne. La Commission renvoie ce mail sur la Commission CRA, pour savoir s'il y avait possibilité d'honorer cette demande.
- ✚ Courrier mail en date du 30 avril 2019, de Vitre AS, demandant de confirmer l'horaire du match pour les U18 en Coupe de Bretagne, car ayant 4 matches de cette compétition le 4 mai.
- ✚ Courrier mail en date du 25 avril 2019, de PLEDTRAN, demandant le report du match U17 R2 du 4 mai au 25 mai pour complexe sportif occupé par une autre manifestation. La Commission, après délibération, refuse cette date de report et propose d'inverser la rencontre en jouant à MONTAUBAN. Après consultation l'équipe de PLEDTRAN, avec accord de l'équipe adverse, accepte ce report au 8 mai 2019.





✚ Courrier mail en date du 23 avril, de GUINGAMP EA, demandant le report du match de Coupe de Bretagne U14 pour le motif de voyages scolaires. La Commission, après délibération, ayant reçu une attestation scolaire pour le match de championnat du 27 avril et que ce club après avoir reçu un accord de report et puis a maintenu ce match au 27 avril, et que pour le 4 mai, il demande un report soit 4 jours avant la compétition, celle-ci refuse ce report et maintient ce match au 4 mai 2019.

✚ Courrier mail en date du 30 avril de DINAN LEHON, demandant le report du match U14 R2, avec inversion, du 4 mai 2019 au 8 mai 2019. La Commission, après délibération, accepte ce report au 8 mai 2019 à DINAN LEHON.

✚ Courrier mail en date du 30 avril 2019, de BREST STADE, demandant d'avancer le match U16 R1 du 11 mai 2019 au 8 mai 2019. La Commission, après délibération, accepte ce report au 8 mai 2019.

✚ Courrier mail en date du 26 avril de QUIMPER KERFEUNTEUN déclarant forfait pour le match U14 R2 du 4 mai 2019. La Commission après délibération enregistre le forfait et met à ce club l'amende adéquate

✚ Courrier mail en date du 3 mai de PLABENNEC STADE, demandant le report du match U14 R2 du 11 mai pour le motif de voyages scolaires. La Commission, après délibération, et après consultation de l'attestation ou il est indiqué des dates erronées par rapport à la date du match, refuse ce report et maintient ce match au 11 mai 2019.

✚ Courrier mail en date du 30 avril du Stade BRESTOIS, demandant le report du match U16 R1 pour le motif de voyages scolaires. La Commission, après délibération, informe que cette rencontre ne peut être reportée du fait que l'on ai dans les 2 dernières journées mais décide d'avancer ce match au 8 mai 2019.

✚ Courrier mail en date du 29 avril, de PLOUZANE demandant le report du match du 11 mai 2019, pour motif d'avoir 2 joueurs en voyages scolaire. La Commission après délibération, et après constaté que ce club a 2 équipes dans cette catégorie, et n'ayant pas l'autorisation de club adverse pour jouer le 8 mai, décide de maintenir ce match au 11 mai 2019.

✚ Courrier mail en date du 30 avril 2019, de PLOUZANE, demandant le report du match du 11 mai en U15 R2, pour l'absence d'un joueur en voyage scolaire. La Commission, après délibération, et constatant que nous étions dans les 2 derniers matchs du championnat, refuse ce report et maintiens ce match au 11 mai 2019.

✚ Courrier mail en date du 27 avril de GOUESNOU FC déclarant forfait pour le match U19 R2 du 4 mai 2019. La Commission après délibération enregistre le forfait et met à ce club l'amende adéquate

---

## 9. Technique

---

Au niveau des sélections, les résultats ne sont pas performants mais intéressants sur le suivi des joueurs sélectionnés. Une satisfaction avec 2 joueurs et 2 joueuses retenues pour des stages à « CLAIREFONTAINE » Sur l'action fonctionnement, on s'adonne à la philosophie d'améliorer les sélectionnés pour mieux détectés ces candidats. Le staff technique s'intègre sur les concours d'entrées des centres de formations dans les collèges et lycées.

La création d'un inter ligue U14 est programmé ; il sera formé uniquement de joueurs à statut amateur, soit hors pole et hors pole « PRO ». Ces joueurs seront réunis à PLOUFRAGAN au mois de Juin.

Le regret de 2 départs du Staff technique, ce qui donne beaucoup de travail.

Une étude a été demandée sur le calendrier des Jeunes à certains « EDUCATEURS » afin d'avoir une idée sur les ressentis.

Résultats d'un Educateur:

Positif : 3 jours de championnat en septembre avant de commencer les Coupes

Visibilité des journées de Futsal sur ce calendrier

Négatif : 5 matches sur la période de fin de 1<sup>ère</sup> phase (décembre, début de janvier),

Alors que 3 matches en avril/mai

La Commission regrette que certains membres de cette Commission ne soit plus invités sur les rassemblements et les sélections.

---

## 10. Tour de table et infos Districts

---

**District 56** → Le championnat sera à jour pour le 18 mai et aucun résultat ne sera pris après cette date. Les finales Coupes Départementales auront lieu le 25 mai 2019 à MONTERBLANC.

Réunion plénière de la CRPJFM du 4 mai 2019 PV N° 9





**District 22** → Le championnat se terminera le 18 mai 2019 et pour les Coupes les ¼ de finale auront lieu le 8 mai, les ½ finales le 25 mai 2019 et les finales le 1<sup>er</sup> juin.

**District 29** → Sur le championnat, pas de souci ; le rattrapage des matches en retard se fera le 4 et 8 mai 2019. Les finales des Coupes de District aura lieu le 25 mai à GOUESNOU.

**District 35** → Beaucoup de match en retard suite à la finale de la Coupe de France de RENNES, qui seront rattrapés les 4 et 8 mai 2019. Les ½ finales auront lieu ce jour et les finales seront à l'affiche le 25 mai à DOL DE BRETAGNE.

Le tour de table étant fait, et les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la Commission clôt la réunion en souhaitant à tout le monde un bon retour

Prochaine réunion, restreinte courant juin pour les montées et descentes et calendrier 2019/2020 et plénière le 6 juillet à QUIMPERLE.

**Le Secrétaire de la Séance**

**ROLLAND Alain**

**Le Président de la Commission**

**MARTIN Guy**

